

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 13 février 2023**

**CD20230213\_54  
id. 669**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**SYNDICAT MIXTE TARN-ET-GARONNE AMÉNAGEMENT**

---

Depuis sa création, le 1<sup>er</sup> février 2016, et jusqu'au 6 décembre 2022, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique était voué de façon exclusive à l'aménagement numérique du territoire, ainsi qu'à la promotion et au développement des usages numériques pour le compte du Département et de 191 communes (dont 4 hors du Tarn-et-Garonne) regroupées en 9 intercommunalités, et 3 communes (Reyniès, Lacourt-Saint-Pierre et Escatalens) dont les territoires ne sont pas intégrés au projet d'aménagement de l'agglomération du Grand Montauban, porté sur fonds privés.

Le 6 décembre 2022, le syndicat mixte a pris la dénomination de Tarn-et-Garonne Aménagement et a élargi le champ de ses compétences pour conduire de nouvelles politiques en faveur de la ressource en eau, en plus de ses compétences historiques, dont les ambitions demeurent inchangées.

Ce faisant, il a pris le format d'un syndicat « à la carte » pour permettre aux intercommunalités du département d'adhérer à tout ou partie de ses champs de compétence, dans le sillage du Département qui les impulse en son sein.

Il est proposé, à travers ce rapport de prendre connaissance du bilan des actions de Tarn-et-Garonne Aménagement et des perspectives pour l'année 2023.

## **1- aménagement numérique :**

Après la réalisation de 79 opérations de montée en débit, entre 2017 et 2019, permettant l'accès à un service ADSL de qualité pour près de 18 000 foyers jusque-là pénalisés, Tarn-et-Garonne Numérique a engagé, en 2019, un programme visant la desserte en fibre optique de l'intégralité des foyers, des entreprises et des sites publics des territoires de ses membres (112 000 prises à équiper), lequel s'est concrétisé en 2019, par la signature d'un contrat de délégation de service public avec l'aménageur « Altitude Infrastructure » (Octogone Fibre) chargé de déployer la fibre optique pour tous, à travers la construction du réseau sous 4 ans et son exploitation sur 30 ans.

L'investissement du programme fibre optique, évalué à 244 millions d'euros sur la période, inclut une part publique à hauteur de 21,7 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 12,5 millions d'euros consentis sur le programme de montée en débit de l'ADSL 2017-2019 et 2,13 millions d'euros au titre des études et d'une participation supplémentaire au raccordement des abonnés, soit au total des deux programmes 36,33 millions d'euros qui se répartissent comme suit :

<b>Financeurs publics</b>	<b>Montant en millions d'euros</b>	<b>% de participation</b>	<b>Modalités</b>
État	19,13	52,7 %	convention de financement
Région Occitanie	9,94	27,4 %	convention de financement
Département de Tarn-et-Garonne	4,84	13,3 %	annuités d'emprunts portés par le syndicat
Établissements publics de coopération intercommunale et communes	2,42	6,6 %	
<b>TOTAL</b>	<b>36,33 millions d'euros</b>	<b>100 %</b>	

## **2- réseau fibre optique : bilan de l'année 2022 et perspectives 2023 :**

Fin 2021, avec 60 604 foyers raccordables à la fibre sur 112 000 à équiper et près de 29 % des logements éligibles ayant souscrit au service fibre auprès d'un opérateur, les retards de construction du réseau, dus à une première année 2019 moins productive que prévue et aux effets de la crise sanitaire de 2020, avaient été rattrapés.

À l'occasion de la réunion consacrée à l'examen et au vote du budget primitif, le 14 février 2022, il avait été fixé l'objectif d'atteindre le seuil des 100 000 prises raccordables et d'envisager la fin de la construction du réseau mi-2023.

Les efforts fournis par Octogone Fibre en 2022, combinés à une approche plus qualitative de la construction, ont permis de comptabiliser 103 351 prises construites au 31 décembre dernier, soit près de 93 % des foyers tarn-et-garonnais de la zone d'intervention publique éligibles à la fibre, dont 39 337 abonnés, soit plus de 38 % d'entre-eux.

L'objectif est donc atteint et place le Département en bonne position pour envisager la complétude du réseau pour mi-2023 comme escompté.

Ces bons chiffres permettent désormais de virer en tête des départements d'Occitanie, et plus largement du quart sud-ouest de la France, les plus avancés, avec désormais la perspective de devenir le premier d'entre-eux 100 % fibré.

Le bon déroulement du programme fibre donne ainsi la possibilité de prétendre à entreprendre avec Orange l'extinction progressive du service historique cuivre, étape indispensable à la déconstruction de ce réseau.

Dans le contexte de coexistence des deux réseaux, sur près de 150 000 appuis aériens notamment, la dégradation progressive du modèle économique du cuivre lié au basculement de ses abonnés, de plus en plus nombreux, vers la fibre optique diminue les capacités d'Orange à conduire les opérations de maintenance.

La transition technologique vers la fibre et la fin du cuivre doivent donc s'opérer rapidement pour limiter l'aggravation de cette situation, sans attendre l'échéance de 2030 annoncée par l'État.

Pour cela, Orange a donné suite à la demande de la collectivité, le 13 janvier 2023, en proposant à 10 premières communes, représentant près de 18 000 prises, d'engager le processus d'extinction du cuivre avec deux étapes :

- l'arrêt de la commercialisation en novembre 2024 (plus de possibilité de souscrire ou de changer d'opérateur)
- l'arrêt technique en novembre 2025 (extinction du service)

Les communes concernées qui répondent à plusieurs critères techniques concernent 3 intercommunalités :

- La communauté de communes Quercy Vert Aveyron avec Saint-Étienne-de-Tulmont, Léojac et Verlhac-Tescou
- La communauté de communes Terres des Confluences avec Castelsarrasin, Saint-Porquier et La-Ville-Dieu-du-Temple
- La communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne avec Montech, Finhan, Nohic et Villebrumier

Les discussions ont été engagées auprès de chaque Maire concerné par Orange, Tarn-et-Garonne Aménagement et Octogone Fibre, qui agissent de concert, afin de planifier les actions qui seront menées pour permettre le bon déroulement des opérations et l'accompagnement sur-mesure des administrés.

### **3. usages et services numériques :**

La mise en œuvre des premières actions du schéma départemental des usages et services numériques (SDUSN) a bénéficié, en 2022, d'un soutien financier du plan France Relance, au titre de la « transformation numérique des collectivités ».

Cette aide, d'un montant de 197 000 € pour une assiette de projet de 365 000 € HT a permis, en concertation avec les 9 intercommunalités membres du syndicat, le développement d'un service mutualisé de stockage sécurisé des données des collectivités.

Le système souverain, qui repose sur l'acquisition de baies de stockage dans deux « data centers » interconnectées au siège de chaque intercommunalité par le biais d'un réseau fibre optique indépendant et dédié, et de la solution Net Explorer, permet de renforcer la sécurité des données des communautés de communes, qui s'avérait fragile dans un contexte d'augmentation des actes de cybercriminalité, mais aussi le travail en mobilité, la gestion électronique des documents, ainsi que d'autres services associés.

Le déploiement du dispositif est en cours au sein des premières intercommunalités bénéficiaires, qui rejoignent le rang des 7 % des collectivités françaises ayant d'ores et déjà basculé dans « l'informatique en nuage ».

Par ailleurs, cette infrastructure permet d'envisager le déploiement progressif de nouveaux services qui font l'objet d'une concertation régulière avec les communautés de communes.

#### **4. téléphonie mobile :**

Le « New Deal Mobile » négocié en 2017 par l'État avec les opérateurs mobiles, a conduit à la mise en place d'une équipe projet départementale chargée de piloter le dispositif « couverture ciblée » co-présidée par le sous-Préfet et l' élu départemental désigné par le Président sur la mission ruralité. Y sont conviés, l'association des Maires et des Présidents de communautés de communes de Tarn-et-Garonne ainsi que le syndicat mixte « Tarn-et Garonne Numérique » qui apporte un appui technique. Elle dispose d'une dotation départementale annuelle de 4 à 5 nouveaux sites mobiles, qu'elle flèche sur les territoires en insuffisance de service et que les opérateurs doivent équiper dans un délai de 2 ans après leur publication au journal officiel.

Ces équipements permettent une couverture 4G des 4 opérateurs sur chacun des secteurs concernés.

Tous les sites réalisés ou programmés sont issus d'une plateforme « d'appel à problème » permettant aux collectivités qui le souhaitent, de déposer un dossier de candidature.

**Bilan des sites équipés :**

<b>Communes ciblées</b>	<b>Opérateur leader</b>	<b>Mise en service</b>
Ginals	SFR	Novembre 2020
Lafitte Cordes-Tolosannes	Orange	Juillet 2021
Lachapelle Mansonville Saint-Jean-du-Bouzet	SFR	Juillet 2021
Varennnes Verlhac-Tescou	SFR	Juillet 2021
Angeville Coutures Fajolles	Free Mobile	Juillet 2021
Génébrières Vaïssac	Free mobile	Février 2022
Espinas	Bouygues Télécom	Juin 2022
Asques Castera-Bouzet	SFR	Octobre 2022
Saint-Paul d’Espis	SFR	Novembre 2022
Cazes-Mondenard Vazerac	SFR	Novembre 2022
Durfort-Lacapelette	Free mobile	Décembre 2022
Montesquieu	Orange	Décembre 2022

**Les sites programmés :**

<b>Communes ciblées</b>	<b>Opérateur leader</b>	<b>Mise en service</b>
Varen Verfeil	Bouygues Télécom	Semestre 1 2023
Touffailles	Orange	Semestre 1 2023
Castelferrus	SFR	Semestre 1 2023
Lauzerte	Bouygues Télécom	Semestre 1 2023
Loze	Orange	Semestre 1 2024
Vigueron	Free mobile	Semestre 1 2024
Molière	Orange	Semestre 1 2024
Saint-Cirq	Orange	Semestre 1 2024
Labarthe	Orange	Semestre 1 2024
Puylagarde	SFR	2025
Mouillac	Bouygues Télécom	2025
Lapenche	SFR	2025
Fabas	SFR	2025

## **5. ressource en eau :**

Par délibération du 15 décembre 2022, L'Assemblée départementale a approuvé le transfert d'une partie de la compétence d'approvisionnement en eau à Tarn-et-Garonne Aménagement, en vue qu'il opère des opérations de curage, de réaffectation et de création des retenues individuelles et semi-collectives de substitution.

Avec l'objectif ambitieux de faire émerger les premiers projets dès 2023, la mise au point de nouvelles politiques nécessite pour le syndicat d'avancer, simultanément, sur la conception de leurs volets structurel, institutionnel et financier.

Sur le plan structurel, conformément aux perspectives annoncées, Tarn-et-Garonne Aménagement a engagé 2 procédures de recrutement dont l'issue est prévue dans le courant du printemps :

- un profil juridique et administratif,
- un profil d'ingénieur hydraulicien.

Ces deux ressources qui constitueront l'équipe dédiée au côté du directeur auront pour rôle de qualifier et d'instruire les dossiers, d'organiser et de superviser leur mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs concernés.

Sur le plan institutionnel, Tarn-et-Garonne Aménagement a remobilisé le comité de pilotage constitué des signataires de la charte (au sein duquel siège le Département). Il aura vocation à organiser la remontée des besoins et à examiner les dossiers de demande en vue de les soumettre à la validation du comité syndical (membres adhérents à la compétence ressource en eau uniquement).

Cette organisation sera formalisée dans le règlement intérieur du syndicat dans le courant du printemps.

Parallèlement, le cadre des nouvelles politiques « curage », « réaffectation » et « création » et leurs modalités d'intervention sont à l'étude. Ils feront l'objet d'une présentation lors d'une prochaine réunion.

Enfin, sur le plan financier, l'exercice de cette nouvelle compétence nécessite de définir la répartition de ses coûts, en fonctionnement comme en investissement, entre les différents intervenants.

Sur la partie fonctionnement, les charges constituées essentiellement par les dépenses de personnel relevant des deux recrutements en cours devraient être supportées, au moins pour moitié, par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Le financement du reste à charge doit faire l'objet de discussions dans les prochaines semaines entre le Département, le syndicat et ses autres membres.

Sur la partie investissement, là encore, l'Agence de l'eau devrait apporter une large partie du financement :

- 70 % sont actés sur la création de retenues,
- 50 % sont pressentis sur le curage,
- sa participation reste à définir concernant la réaffectation, en fonction des modalités de chaque dossier.

Concernant le reste à financer de ces politiques, il conviendra de définir les meilleures règles de répartition entre le Département, les établissements publics de coopération intercommunale qui adhéreront à la maîtrise de l'eau et les exploitants qui en demeureront les bénéficiaires.

Compte tenu de l'ensemble des travaux à mener avec le syndicat dans les prochaines semaines, il est proposé d'examiner l'ensemble des règles qui auront été retenues et leurs impacts budgétaires lors de la prochaine session consacrée à la décision modificative.

#### **6- financement du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement :**

En conclusion, pour 2023, l'appel à participation auprès des membres du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement basé sur la clef de répartition suivante : 2/3 pour le Département et 1/3 pour les établissements publics de coopération intercommunale, s'établit comme suit :

- au titre du budget principal (identique à 2022) :

- 299 264 € pour le Département (comprenant le fonctionnement et une dotation pour élagage),
- 142 132 € pour les établissements publics de coopération intercommunale et les communes adhérentes,

- au titre du budget d'investissement « aménagement numérique » (identique à 2022) :

- 179 323 € pour le Département,
- 74 271,21 € pour les établissements publics de coopération intercommunale et les communes adhérentes.

De plus, il convient de ratifier des crédits de paiement à hauteur de 90 000 € au titre du programme qualité - fibre optique, pour lequel, une autorisation de programme de 300 000 € a été votée en 2022.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 6ème commission : Aménagement, innovation numérique, ruralité, contractualisation ,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte du bilan, tel que détaillé supra, des actions réalisées en 2022 et des perspectives d'activités 2023 du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne Aménagement » ;
- Approuve, au titre de l'année 2023, les contributions départementales au financement du syndicat mixte « Tarn-et-Garonne Aménagement », soit :
  - 299 264 € pour le budget principal « Tarn et Garonne Aménagement », section fonctionnement Natana 2856-6561-91 du programme 027 – opération O002 – enveloppe E19,

- 179 323 € pour le budget principal « Tarn et Garonne Aménagement », section investissement Natana 1397-204163-91 du programme 027 – opération O002 – enveloppe E18,
- Ratifie 90 000 € de crédits de paiement en investissement au titre du programme qualité - fibre optique sur la ligne budgétaire Natana 3527-204143-91 du programme 027-opération O002- enveloppe E16.

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : 4

Adopté à la majorité.

Le Président,

Michel WEILL